



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°4 -

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 22/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20260120-260120\_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **22**

Procurations : **9**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « LES COMPAGNONS BÂTISSEURS »**

**SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDÀ, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,  
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,  
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,  
Sérap ALP à Francis ROUX,  
Farida LAID à Bernard DUNIAT,  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

CM 20.01.2026  
- N°4-

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES COMPAGNONS BATISSEURS**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14/04/2025, approuvant le budget primitif de la Commune 2025 ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association ;

À titre exceptionnel, il est possible que des associations demandent un accompagnement pour des projets spécifiques, des évènements lors de représentations au niveau national, européen ou mondial ;

Dans le cadre de chantiers participatifs, l'association « LES COMPAGNONS BÂTISSEURS » ont décoré avec des jeunes de la mission locale de THIERS le rond-point de la sortie d'autoroute ;

Ils ont également participé à la création et à la décoration d'un village de Noël sur THIERS ;

L'association sollicite financièrement la Ville de THIERS pour l'accompagner dans ces projets qui se sont déroulés de septembre à décembre 2025. La Commune de THIERS propose de leur attribuer une aide à hauteur de 800,00 euros ;

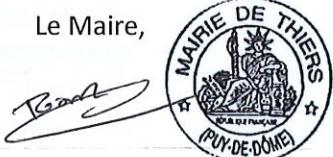
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le versement de 800,00 euros à l'association « LES COMPAGNONS BÂTISSEURS » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUÑOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER